



N° 22 (V1)
16.11.2011

Quick-Alert®

STIFTUNG FÜR PATIENTENSICHERHEIT
FONDATION POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS
FONDAZIONE PER LA SICUREZZA DEI PAZIENTI
PATIENT SAFETY FOUNDATION

Danger des bouteilles d'eau minérale en verre

Cas signalés au CIRNET:

Cas 1: «Le patient dormait lors des trois premières rondes. A 3 heures, on a entendu une forte explosion et un autre patient a aussitôt sonné. Le personnel soignant a retrouvé le patient étendu au sol dans un état confus, sa jambe gauche saignant. Il s'avère qu'il avait renversé la table de nuit en tombant, que les deux bouteilles en verre qui s'y trouvaient avaient éclaté et qu'il s'était fait plusieurs plaies profondes à la jambe gauche. L'alarme fut déclenchée et trois personnes furent nécessaires pour hisser le patient dans son lit. On avertit un médecin qui arriva sur-le-champ et ordonna que les plaies soient suturées.»

Cas 2: «Un patient délirant a cassé une bouteille en verre et a menacé les gens avec des tessons; il a coupé les barreaux du lit et s'est mis gravement en danger. Deux employés se sont coupés en essayant de lui dérober les tessons. Finalement on a réussi, au prix de gros efforts, à lui retirer les tessons sans qu'il se blesse.»

Cas 3: «J'entends des hurlements dans le service et m'y rends aussitôt. Dans une chambre, je vois comment monsieur S. en fureur porte un coup à son voisin de chambrée avec une bouteille d'eau (en verre). On ne parvient pas à le calmer, il se défend et me menace aussi avec la bouteille. En fin de compte, monsieur S. est tellement furieux qu'il veut jeter la bouteille, j'arrive à m'en saisir et à la lui dérober. Le patient qui partageait sa chambre est conduit dans une autre chambre.»

Cas 4: «Un patient fait une chute et se sectionne le nerf médian avec des morceaux d'une bouteille d'eau minérale en verre.»



Recommandations:

- Ne donner aux patients de l'eau minérale que dans des bouteilles en PET !
- Ne pas donner de bouteilles en verre !
- Collecter et traiter les bouteilles en PET d'une façon respectant l'environnement !

Commentaire des experts:

Les établissements de soins continuent à utiliser des bouteilles d'eau minérale en verre. Dans la mesure où l'usage de bouteilles en verre s'accompagne toujours d'un risque de bris de verre et donc de plaies chez les patients et les employés, il est préférable d'utiliser des bouteilles en PET. Celles-ci ont l'avantage d'être incassables, plus légères et aussi plus faciles à manipuler. Elles sont disponibles en différentes tailles.

L'inconvénient de la prétendue absence de neutralité gustative des bouteilles en PET (et des emballages en plastique) est controversé. Toutefois, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a établi dans une étude que l'eau minérale vendue en Suisse ne présente pas de danger pour la santé, et ce, quel que soit son conditionnement, dans des bouteilles en verre ou en PET.^[1]

En raison du coût plus élevé de l'approvisionnement en eau minérale dans des bouteilles en PET, nombre d'établissements de soins continuent à utiliser les bouteilles en verre. Cependant, les avantages des bouteilles en PET prévalent, en particulier en ce qui concerne les patients/personnes placés en psychiatrie, alités, déments ou âgés. Chez ces derniers, l'emploi de bouteilles en PET - en raison de leur moindre poids - peut contribuer de façon sensible au maintien de l'autonomie et permettre éventuellement d'éviter une déshydratation.

La sécurité des patients doit être au centre des préoccupations. À cet égard, l'emploi de bouteilles consignées en PET contribue à la sécurité des patients et des postes de travail.

Pour des considérations d'ordre écologique, il convient d'utiliser des bouteilles consignées en PET. Celles-ci peuvent en effet être plusieurs fois remplies (25 fois). Les bouteilles non consignées en PET sont collectées après usage et sont ramassées gratuitement en grosses quantités (5 sacs au moins) par «PET-Recycling Schweiz».

1 BAG/Verbraucherschutz. Hormonaktive Substanzen in abgepackten Mineralwasserflaschen. <http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04858/04864/11755/index.html?lang=de>

Remarque:

Cette problématique a une importance qui dépasse le cadre régional. Merci d'en examiner la portée pour votre établissement et de veiller, le cas échéant en accord avec les organismes dont vous relevez, à ce qu'elle soit diffusée de manière ciblée et, si nécessaire, à un large public.

Ces recommandations ont été élaborées par la Fondation pour la sécurité des patients (Dr Olga Frank et Dr Marc-Anton Hochreutener), commentées par des experts externes de l'Association suisse des diététiciens diplômés ES/HES, des experts en hôtellerie hospitalière et en soins de l'Association des homes et institutions sociales suisses (CURAVIVA) spécialement consultés sur ce cas, et adoptées par le comité directeur du CIRNET (Pr Dieter Conen, Dr Sven Staender, Dr Peter Wiederkehr, Dr Philippe Schumacher, Dr Marc-Anton Hochreutener, Dr Olga Frank).

Les présentes recommandations visent à sensibiliser et à soutenir les institutions de santé et les professionnels actifs dans le domaine de la santé pour l'élaboration de directives internes à leur établissement. Il incombe aux fournisseurs de prestations d'examiner les recommandations dans leur contexte local et de décider si elles revêtent un caractère obligatoire ou si elles doivent être modifiées ou rejetées. La forme spécifique et l'application à chaque cas selon les mesures de précaution applicables (en fonction des conditions locales sur le plan technique, entrepreneurial, légal, personnel et de la situation) relèvent exclusivement de la responsabilité des prestataires compétents.